



IUT de Blois

Prenez de l'avance.

SCIENCES DE L'INGÉNIEUR ET DES
MATÉRIAUX, WEB ET MULTIMÉDIA,
RÉSEAUX ET TÉLÉCOM

Taxe d'Apprentissage **2021**

iut-blois.univ-tours.fr

 fr-fr.facebook.com/iut.blois  www.instagram.com/iutblois/

 twitter.com/IUTBlois

Taxe d'Apprentissage 2021

L'IUT DE BLOIS C'EST ...

600 ÉTUDIANTS



4 BACHELORS UNIVERSITAIRES
DE TECHNOLOGIE (BUT)

- Réseaux et Télécommunications
- Mesures Physiques
- Science et Génie des Matériaux
- Métiers du Multimédia et de l'Internet



5 LICENCES PRO

- Gestion de la Production Industrielle
- Ingénierie et Intégrité des Matériaux
- Métiers du Numérique (UX2i)
- Qualité - Sécurité des Systèmes d'Information
- Métiers de la Vision



**PLATE-FORME TECHNOLOGIQUE,
FORMATION CONTINUE, VAE, APPRENTISSAGE,
LABORATOIRES DE RECHERCHE...**

IUT de Blois
15 rue de la chocolaterie
CS 32903 - 41029 Blois cedex
Tél. 02 54 55 21 16



IUT
de Blois

Depuis plus de 50 ans, les Instituts Universitaires de Technologie ont le souci de former des collaborateurs compétents et rapidement opérationnels. C'est dans cet esprit que l'IUT de Blois souhaite poursuivre et développer une politique active d'échange et de partenariat avec son environnement économique local et régional : stages d'étudiants, apprentissage, formation continue, contrats de professionnalisation, VAE, transfert de technologie...

Afin de s'adapter encore aux besoins du monde professionnel, les IUT transforment leur offre de formation et proposent un Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) en 3 ans !

Mais le maintien de la qualité de notre enseignement nécessite aussi l'acquisition et le renouvellement d'équipements à la pointe de la technologie. La Taxe d'Apprentissage est ainsi un mode de financement primordial de nos investissements pédagogiques.

Votre aide par le versement de la taxe d'apprentissage est déterminante afin de conserver la qualification professionnelle de nos diplômés, tant dans le secteur industriel que dans celui des réseaux, de la communication et des services.

Qu'est ce que la Taxe d'apprentissage ?

La Taxe d'apprentissage (TA) est un impôt versé chaque année par l'employeur au titre de l'année civile.

C'est un impôt obligatoire qui permet aux entreprises d'agir en entreprises citoyennes en soutenant financièrement les formations des enseignements technologiques et professionnels.

Les conditions de son versement sont régies par les articles L6241-1 à L6241-5 du Code du Travail.



Comment nous verser votre taxe d'apprentissage ?

Depuis le 1^{er} février 2021, et jusqu'au 31 mai 2021, une page spécifique du site Internet de l'Université de Tours est à votre disposition :

<https://www.univ-tours.fr/l-universite/taxe-dapprentissage>

Vous pourrez y remplir un bordereau de versement à notre intention, et choisir vos modalités de paiement (dématérialisé ou par chèque).

Il vous est également possible de verser votre taxe en nature en nous remettant du matériel pédagogiques (article L6241-4 du Code du Travail).

Le n° UAI de l'IUT de BLOIS est le 0410978R.

Les sommes perçues sont affectées en totalité au développement des moyens nécessaires à nos formations.

**Nos étudiants d'aujourd'hui sont vos collaborateurs de demain.
Toujours au service de la réussite, l'IUT a besoin de vous pour poursuivre ses missions.**

Nous comptons sur vous pour la TAXE d'APPRENTISSAGE 2021 !

Patrick LAFFEZ
Directeur de l'IUT de Blois



**Pour tout renseignement,
merci de contacter M. Hubert MARTIN**
iut-blois.univ-tours.fr
Tél. 02 54 55 21 16 - Fax. 02 54 55 21 09
hubert.martin@univ-tours.fr
I.U.T. de Blois - Services Centraux
15, rue de la Chocolaterie CS 32903
41029 BLOIS Cedex